

2S CUSTOM INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 140 000 euros
Siège social : 21 chemin des Casselèvres
31 790 ST JORY
818 028 037 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 NOVEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 29 novembre
A 18 heures,

Les associés de la société SAS 2S CUSTOM INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cyrille SAUSSE, en sa qualité de Président de la Société. M. Yoann LEGER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

LY E

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un président en remplacement du président démissionnaire,
- Démission du Directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de M. Cyrille SAUSSE de sa qualité de président à compter du 30 novembre 2024, décide de nommer en remplacement, à compter du 1^{er} décembre 2024 et pour une durée illimitée :

La SARL L2AC, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 21 chemin de Casselèvres 31 790 SAINT JORY, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 951 367 259.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de M. Yoann LEGER de sa qualité de directeur général à compter du 30 novembre 2024, décide de ne pas nommer de remplaçant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

LY S

TROISIEME RESOLUTION

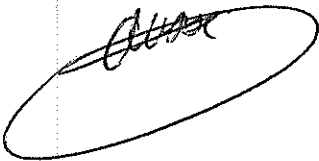
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

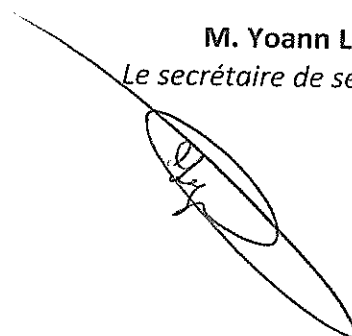
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M SAUSSE Cyrille
Le Président



M. Yoann LEGER
Le secrétaire de séance



La SARL L2AC
Bon pour acceptation des fonctions de présidente

LY S

